



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 20 mars 2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....10  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....8

**Date de la convocation :** 14/03/2025

**Date d'affichage :** 14/03/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 20 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

**ABSENTS EXCUSES :** LADET Mathieu, GARAMPON Olivier, RODIER Jean-Jacques,.

**PROCURATION :** GARAMPON Olivier a donné procuration à BRUN Christophe, LADET Mathieu a donné procuration à SAUVEPLANE Pierre

**Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.**

**SECRETARE DE SEANCE** Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N°2025-2**  
**DELIBERATION N°2025-2-4**  
**FINANCES LOCALES – Compte Financier Unique 2024**  
**Budget Photovoltaïque**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

**Vu** la délibération n°2023-5-5 du conseil municipal du 20 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe photovoltaïque de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe photovoltaïque de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul;

**Considérant que** le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant que** le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget photovoltaïque, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	1 047.50 €	1 819.91 €	3 960.00 €	6 047.50 €	5 007.50 €	7 867.41 €
Résultat comptable 2024		772.41 €		2 087.50 €		2 859.91 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	139.20 €	0.00 €		4 049.61 €	139.20 €	4 049.61 €
Résultat de clôture à affecter		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €
RAR 2024			- €		- €	- €
Résultats définitifs		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à huit voix pour,  
(Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du CFU)

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget annexe photovoltaïque de la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul;
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 28 mars 2025
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 28 mars 2025

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
SAUVEPLANE Pierre*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*



# **Note de présentation des Comptes Financiers Uniques 2024**

## PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU). La présente note répond à cette obligation en précisant la présentation des résultats 2024 de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul.

Le compte financier unique termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le CFU 2024 du budget principal et de ses budgets annexes a été précédé par :

- Le vote du budget principal et de ses budgets annexes (eau-assainissement, photovoltaïque) intervenu le 10 avril 2024.
- Les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2024.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2022 et à compter de 2023, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public.

### **Précisions :**

*Les opérations dites « réelle » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.*

*Les opérations dites « d'ordre » (ex amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :*

- *Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement ;*
- *Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;*
- *Elles sont équilibrées.*

## SOMMAIRE

### Table des matières

.....	1
SOMMAIRE.....	3
Budget Communal .....	5
PRESENTATION DES RESULTATS.....	5
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
1- Les dépenses de fonctionnement :.....	6
2- Les recettes de fonctionnement :.....	8
3- Résultat comptable de l'année 2024 :.....	11
4- Evolution du résultat comptable 2020-2024 :.....	11
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
1- Les dépenses d'investissement :.....	12
2- Les recettes d'investissement :.....	13
3- Restes à réaliser :.....	14
4- Résultat comptable de l'année 2024 :.....	14
5- Evolution du résultats comptables 2020-2024 :.....	15
AFFECTATION DES RESULTATS .....	16
ANNEXES .....	17
1- La gestion de la dette :.....	17
2-L'équilibre des opérations financières :.....	17
4 -Ratios informatifs : .....	19
5 -Les chiffres clés 2024 : .....	20
Budget eau-assainissement .....	21
PRESENTATION DES RESULTATS.....	21
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	22
1-Les dépenses de fonctionnement :.....	22
2- Les recettes de fonctionnement :.....	24
3- Résultat comptable de l'année 2024 :.....	25
4- Evolution des résultats comptables 2020-2024 :.....	25
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	26
1- Les dépenses d'investissement :.....	26
2- Les recettes d'investissement :.....	26
3- Les restes à réaliser :.....	26
4- Résultat comptable de l'année 2024 :.....	26

- 5- Evolution du résultat comptable 2020-2024 : ..... 27
- AFFECTATION DES RESULTATS ..... 28
- ANNEXES ..... 29
- 1-La gestion de la dette : ..... 29
- 2-L'équilibre des opérations financières : ..... 29
- Budget photovoltaïque ..... 31
- PRESENTATION DES RESULTATS..... 31
- ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... 32
- 1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement : ..... 32
- 2- Résultat comptable de l'année 2024 : ..... 32
- ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT..... 33
- 1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement : ..... 33
- 2- Résultat comptable de l'année 2024 : ..... 33
- AFFECTATION DES RESULTATS ..... 34
- ANNEXES ..... 35
- 1-La gestion de la dette : ..... 35
- 2-L'équilibre des opérations financières : ..... 35



# Budget Communal

## PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	309 868.56 €	406 003.12 €	155 343.99 €	257 821.41 €	465 212.55 €	663 824.53 €
Résultat comptable 2024		96 134.56 €		102 477.42 €		198 611.98 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		142 431.44 €	- 156 447.92 €		- 156 447.92 €	142 431.44 €
Résultat de clôture à affecter		238 566.00 €	- 53 970.50 €			184 595.50 €
RAR 2024			80 983.30 €	73 497.51 €	80 983.30 €	73 497.51 €
Résultats définitifs		238 566.00 €	- 61 456.29 €			177 109.71 €

### Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- 309 868.56€ de dépenses de fonctionnement ;
- 406 003.12€ de recettes de fonctionnement ;
- 155 343.99€ de dépenses d'investissement ;
- 257 821.41€ de recettes d'investissement

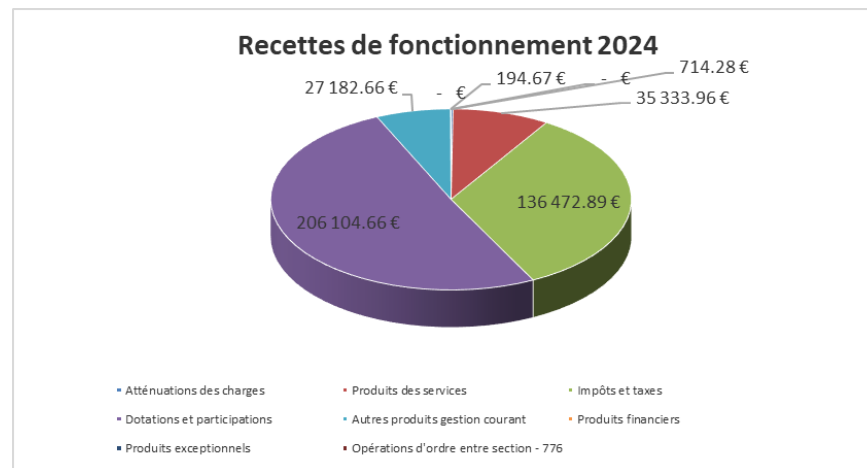
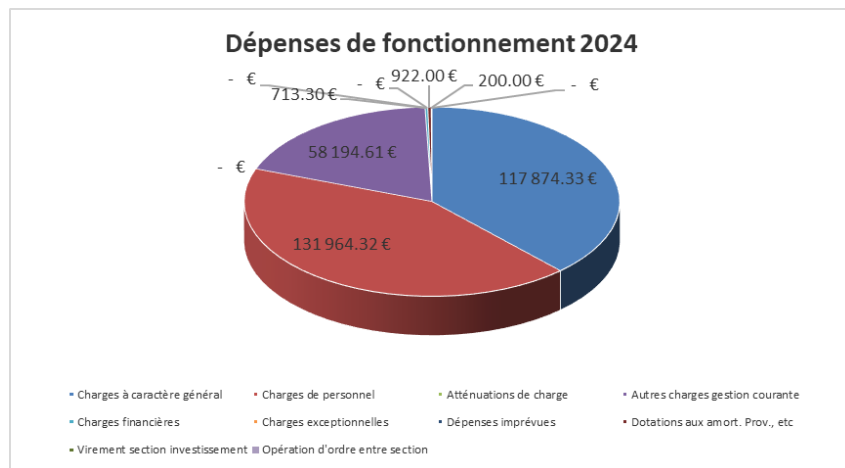
### A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 177 109,71€ se décomposant comme suit :

- + Excédent de fonctionnement = 238 566€
- + Déficit d'investissement = - 53970.50€
- + Restes à réaliser = - 7485.79€

### Les restes à réaliser 2024 se détaillent comme suit :

- en dépenses : 80 983.30€ ;
- en recettes : 73 497.51€

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



### 1- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### - Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **117 874,33 €**. En 2024, ce chapitre a connu une diminution de ces dépenses : notamment les charges de fluides (électricité et gaz), l'achat de matériel et vêtement de travail pour le personnel technique et administratif, moins d'achat de produit boutique – fermeture 2 mois plus tôt- moins de dépenses en entretien des bâtiments publics et réseaux.

Les dépenses relatives à l'entretien des autres bâtiments et des voies et réseaux sont en nettes augmentation (nettoyage du restaurant + débroussaillage 2023 et 2024).

#### - Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses s'élèvent à **131 964,32 €** pour l'année 2024 pour l'emploi de 3.71 ETP dans la collectivité jusqu'à septembre 2024. A noté qu'en 2024, la collectivité a pris en charge la rémunération des stagiaires (1 stagiaire 6 mois + 1 stagiaire 2 mois) et d'un CDD saisonnier 1 mois.

#### - Les charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus\*, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie, les frais de fonctionnement aux écoles, la part communale du transport scolaire et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **58 194,61 €**.



Reçu le 28/03/2025  
En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 3 250 € à :

ADMR DE LARZAC ET DE	150.00 €
APE EC PUB TOURN-ST JE	300.00 €
ASSOCIATION LA BAC	300.00 €
ASSOCIATION LE FIL	300.00 €
ASSOCIATION VIVRE SAIN	300.00 €
LE VELO D'ALCAS	300.00 €
LES JOURNEES COSTE CH	1 000.00 €
LES RESTOS DU COEUR A	300.00 €
ASSOCIATION RIOU SEC	300.00 €

Pour 2024, l'enveloppe globale est en augmentation du fait d'une subvention exceptionnelle octroyée à l'association Les Journées Coste pour l'organisation des évènements du centenaire de la mort d'H. COSTE.

*\*La loi prévoit (article L2123-24-1-1 du GCT), que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Vous trouverez donc en annexe de ce document, l'état annuel des indemnités des élus de 2023.*

**Les charges financières (chapitre 66) :**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 713.30 €. La commune termine de rembourser son emprunt en novembre 2026.

**Les dotations aux amortissements pour dépréciations et provisions (68):**

Ces charges concernent les provisions pour risque pour un montant de 922 €.

**L'amortissement des travaux au (042) : 200€** d'amortissement pour les subventions d'équipement versée.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Dépenses		CFU2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	119 858.79 €	117 874.33 €	-1.66%
012	Charges de personnel	126 151.04 €	131 964.32 €	4.61%
014	Atténuations de charge	- €	- €	
65	Autres charges gestion courant	50 545.31 €	58 194.61 €	15.13%
66	Charges financières	1 296.20 €	713.30 €	-44.97%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
68	Dotations aux amort. Prov., etc	- €	922.00 €	
023	Virement section investisseme	- €	- €	
042	Opération d'ordre entre sectio	1 100.00 €	200.00 €	-81.82%
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>298 951.34 €</b>	<b>309 868.56 €</b>	<b>3.65%</b>

**2- Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit de *remboursements de charges de personnel* pour un montant de 714.28€ en 2024.

- **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 239€
- Cantine scolaire : 5 919.95€
- Régie touristique communale : recettes 2024 = 16 493€ / recettes 2023 = 15 104.60€, soit + 1 400€ en étant fermé 1mois et demi avant.
- Mise à disposition du personnel au BA : 3 490€
- Remboursement par autres redevables ou budgets annexes (charges des locations, frais de fonctionnement des écoles, etc.) : 9 122,77€.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

- Taxe sur le foncier bâti : 32.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti 65.47%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.18%.

On constate que le produit des taxes augmente toujours malgré une hausse significative de 2022 à 2023 ( année exceptionnelle d'augmentation du produit due notamment à la hausse de l'inflation).

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	93 397.00 €	100 450.00 €	104 537.00 €
Variation en pourcentage		7.55%	4.07%
Variation en valeur		7 053.00 €	4 087.00 €

Le chapitre 73 regroupe également : *les droits de mutation (10 598.89€), FPIC (7 149€), attribution de compensation (13 864€).*

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat sont des ressources importantes : 206 104.66€, dans ce chapitre sont regroupées :

- DGF : 59 069€ ;
- DSR : 10 0464€, (+39 000€ par rapport à 2023);
- DNP : 10 712 ;
- Dotations aux élus locaux : 48 15€ ;
- FDTP : 5 000€ ;
- Dotation biodiversité : 17 000€
- Participation de l'Etat dispositif Cantine 1€ : 5 094€ (sept 2023à déc. 2024).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 26 953.51 € (montant en augmentation par rapport à 2023 puisque tous les logements ont été loués toutes l'année). On comptabilise également 219,15€ de produits liés aux frais des assemblées (élections).

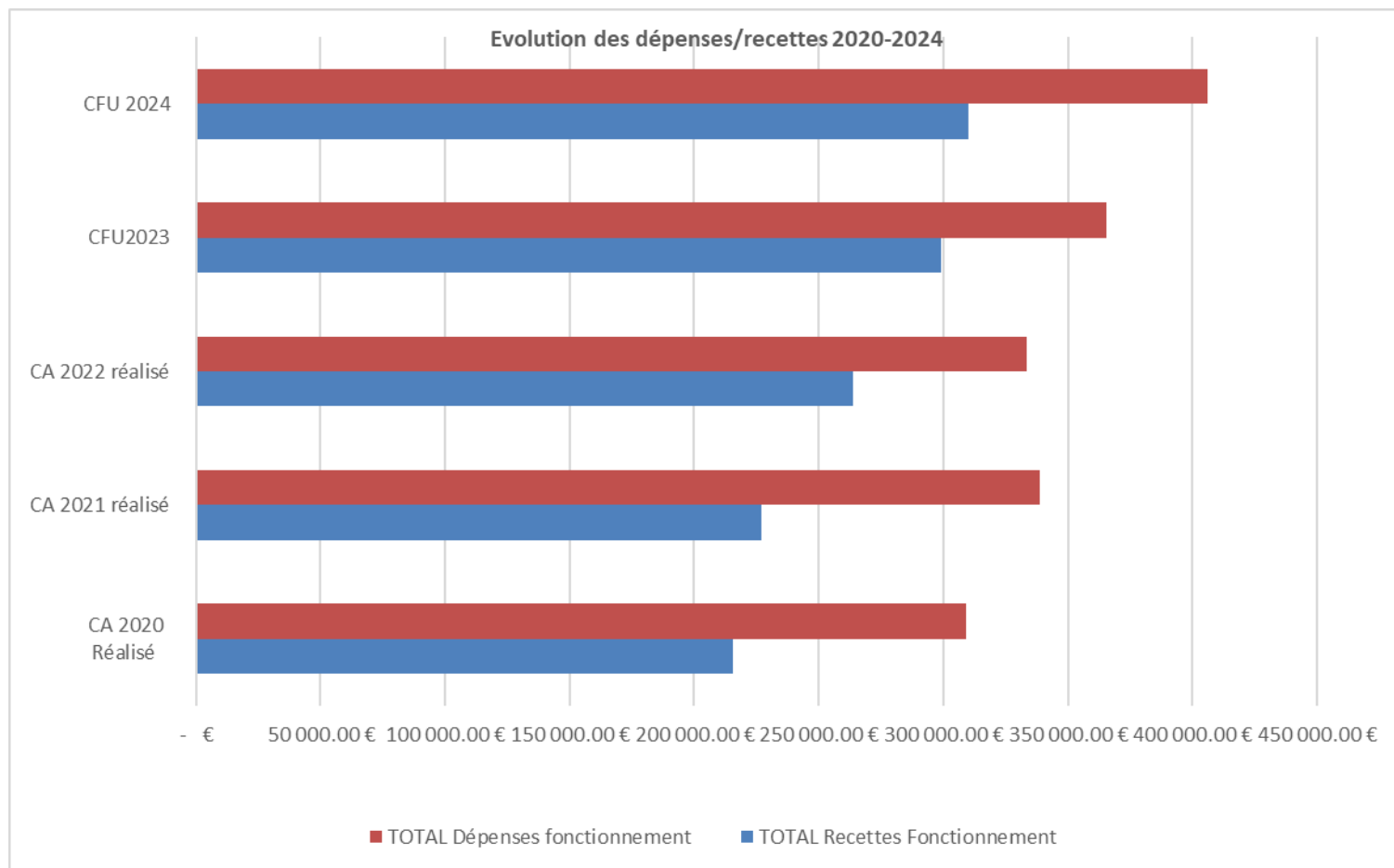
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à (194.77) €. Il correspond à des annulations de mandats relatifs aux régularisations de factures EDF

**Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Variation
O13	Atténuations des charges	2 126.37 €	714.28 €	-66.41%
70	Produits des services	46 332.49 €	35 333.96 €	-23.74%
73	Impôts et taxes	132 369.82 €	136 472.89 €	3.10%
74	Dotations et participations	147 568.21 €	206 104.66 €	39.67%
75	Autres produits gestion courant	37 181.46 €	27 182.66 €	-26.89%
76	Produits financiers	3.38 €	- €	-100.00%
77	Produits exceptionnels	- €	194.67 €	
O42	Opérations d'ordre entre section - 776	- €	- €	
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>		<b>3 65 58 1.73 €</b>	<b>4 0 6 0 0 3 .12 €</b>	<b>11.06%</b>

**Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3.65% par rapport à 2023, soit une augmentation de 10 917€ .  
Quant aux recettes de fonctionnement elles sont en augmentation de 11.06%, soit une augmentation de 40 421€.**

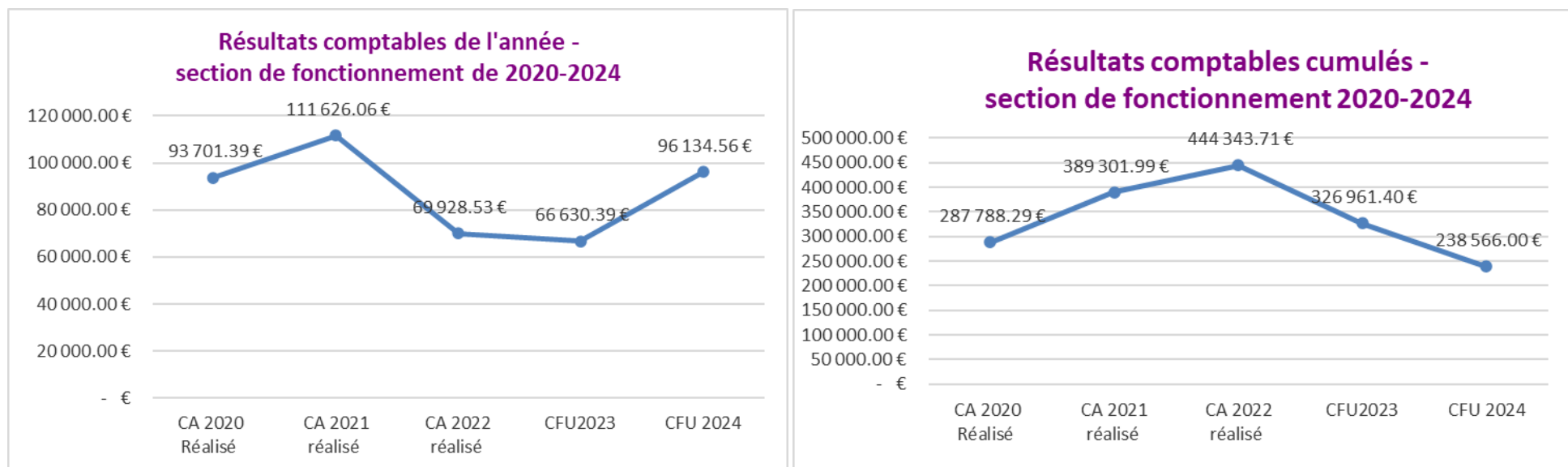


### 3- Résultat comptable de l'année 2024 :

*Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 309 868.54€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 406 003.12€, le résultat comptable de l'année est de 96 134.56€ en section de fonctionnement.*

*Le résultat antérieur reporté est de 142 431.34€, ce qui donne un résultat définitif de 238 566€ en fonctionnement.*

### 4- Evolution du résultat comptable 2020-2024 :



En 2024, le résultat comptable s'élève à environ 96 135€, ce résultat augmente par rapport aux deux années précédentes. Toutefois, le résultat comptable cumulé diminue du fait des investissements réalisés ces dernières années.

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à **155 343.99€** (contre 263 922.55€ en 2023).

Un budget de **139 523.74€** a été consacré à des investissements pour les **opérations suivantes :**

17002	Espace H.Coste	<b>17 191.80 €</b>
18003	Nomination et Numérotation des rues	<b>419.25 €</b>
18006	Aménagement cimetières	<b>1 184.36 €</b>
1903	Voirie communale	<b>35 872.78 €</b>
1908	Divers	<b>32 250.24 €</b>
2102	Ecole	<b>7 201.24 €</b>
2201	PMR - Extérieur	<b>11 353.88 €</b>
2203	Berges St Paul	<b>17 568.00 €</b>
2205	Réhabilitation GM	<b>8 692.26 €</b>
2302	Trvax aux appartements	<b>7 365.93 €</b>
2402	Acquisition terrain	<b>424.00 €</b>

**10 820.25€** concerne le **remboursement d'emprunt (capital de la dette + cautions)**.

**5000€ d'avance remboursable** versée au budget annexe panneau photovoltaïque.

**Aucune opération d'ordre entre sections** (fonctionnement et investissement) n'est à constater.

## 2- Les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à **257 821.41€** (contre 198 568.14€ en 2023).

**24 168€** de recettes d'investissement ont été encaissées en 2024 :

Subvention° Etat	<b>7 020 €</b>
Subvent° Département	<b>17 148€</b>

**233 453.41€** de recettes relatives aux dotations d'investissement :

- **35 401.95€** de fonds de compensation de TVA (FCTVA) : il s'agit d'une partie de la TVA que la commune récupère sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 ;
- **195 528.49€** : Affectation des résultats : suite à l'approbation des comptes administratifs, la commune doit délibérer sur l'affectation des résultats et ce d'autant sur le résultat comptable de la section d'investissement est négatif. En effet, en ce cas, l'excédent de fonctionnement est reporté partiellement (à hauteur du déficit d'investissement) *a minima* ou en totalité en recettes d'investissement pour combler ce déficit lors de l'exercice suivant.
- **2 522.97€** de taxe d'aménagement.

**200€** consacré à l'amortissement de subvention versée lié à l'installation de la borne IRVE en 2023.

### 3- Restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes qui ont été engagées le 31/12 de l'année n-1 au plus tard, (ici, le 31/12/2024) et qui n'ont pas encore été réglées mais qui devront l'être par rapport à l'engagement pris par la collectivité.

En dépenses, il conviendra de reporter au budget 2025 : **en dépenses à 80 983.30€ et en recettes à 73 497.51€.**

Détail de ces montants ci-dessous :

RAR 2024				
Objet de la dépense	Opération	Dépenses	Opération	Recettes
<i>WC COUR ECOLE</i>	17001 - Mise aux normes école	998.64 €		
<i>Colombariums/jardins souvenirs</i>	18006 - aménagement cimetièr	15 020.00 €		
			<b>18003 - Adressage</b>	5 385.43 €
			<b>19003 - Voirie communale</b>	10 182.00 €
			<b>19006- Mise sécurité Fort</b>	7 920.08 €
			<b>19006- Mise sécurité Fort</b>	2 437.00 €
<i>Travaux plomberie - Point accueil</i>	19008 - Divers	1 461.16 €		
<i>Pose de 2 bacs école</i>	19008 - Divers	1 785.60 €		
<i>Rideau thermique</i>	19008 - Divers	1 457.74 €		
<i>Remplacement moteur - Campanaire st p</i>	19008 - Divers	3 730.80 €	<b>19008 - Divers</b>	306.25 €
<i>Travaux WC Préau et étage école</i>	2102 - Ecole	1 581.07 €		
<i>WC - PMR</i>	22-01 - WC PMR	4 449.29 €	<b>2201 - WC PMR</b>	6 879.75 €
			<b>2201 - WC PMR</b>	2 457.00 €
	2303 - Eclairage Public	35 499.00 €	<b>2303 - Eclairage Public</b>	16 380.00 €
<i>Passage en LED - EP</i>			<b>2303 - Eclairage Public</b>	13 300.00 €
<i>Acquisition Grotte de St Paul des Fonts</i>	2401 - Grotte St Paul	15 000.00 €	<b>2401 - Grotte de St Paul</b>	8 250.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 983.30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 497.51 €</b>

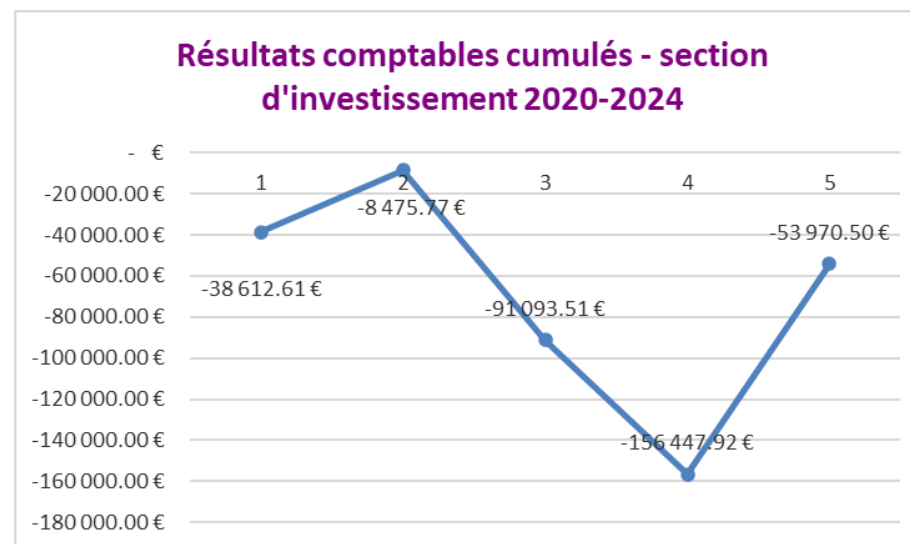
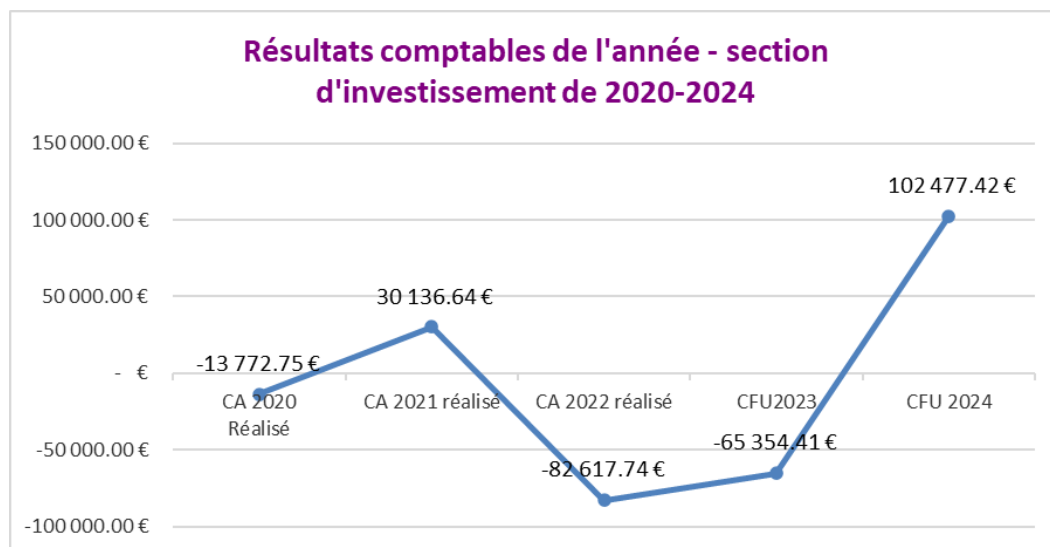
### 4- Résultat comptable de l'année 2024 :

*Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 155 343.99€ et des recettes d'investissements s'élevant à 257 821.41€, le résultat comptable de l'année est de 102 477.42€ en section d'investissement.*

*Le résultat antérieur reporté est de -156 447.92€, ce qui donne un résultat définitif de -53 970.50€ en investissement.*



### 5- Evolution du résultats comptables 2020-2024 :



Le résultat comptable dégagé chaque année en section d'investissement varie en fonction des investissements réalisés par la collectivité. Globalement, lorsque la collectivité investit, son résultat comptable cumulé est amené à diminuer. L'excédent de fonctionnement reporté permet de pouvoir porter les projets d'investissement d'année en année sans, à ce jour, faire appel à de nouvelles ressources d'investissement telles que de l'emprunt.

## AFFECTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul		<i><b>Affectation de résultat pour 2025</b></i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
<b>Opération de l'exercice 2024</b>	309 868.56 €	406 003.12 €	155 343.99 €	257 821.41 €	465 212.55 €	663 824.53 €	<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Rec Fctmt</i> 177 109.71 €	
<b>Résultat comptable 2024</b>		<b>96 134.56 €</b>	<b>102 477.42 €</b>			<b>198 611.98 €</b>	<i>Le Rsltat de fctmt positif comble le déficit d'investissement</i>	
<b>Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)</b>		142 431.44 €	- 156 447.92 €		- 156 447.92 €	142 431.44 €	<i>Résultat comptable + RAR 2021 au compte 1068 Rec Inv</i> 61 456.29 €	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>		<b>238 566.00 €</b>	<b>- 53 970.50 €</b>			<b>184 595.50 €</b>	<i>En section d'investissement au compte 002 Rec Inv</i>	
<b>RAR 2024</b>			80 983.30 €	73 497.51 €	<b>80 983.30 €</b>	<b>73 497.51 €</b>	<i>En section d'investissement au compte 001 Dep Inv</i> -53 970.50 €	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>238 566.00 €</b>	<b>- 61 456.29 €</b>			<b>177 109.71 €</b>		

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget communal, **le résultat de fonctionnement positif de 238 566€ est affecté :**

- **En partie en réserve au compte 1068** « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2025 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement de **61 456.29€** (Résultat comptable 2024 = 102 477.42€ + Résultat antérieur reporté = - 156 447.92€ + RAR 2024 = - 80 983.30€ + 73 497.51€). ;
- **Et le solde en report d'excédent à la section de fonctionnement** au compte 002 (recette) sur l'exercice 2025 : **177 109.71€**.

## ANNEXES

### **1- La gestion de la dette :**

Pour information, ce budget annexe dénombre 1 emprunt\* au 31/12/2024 qui se décomposent comme suit :

- un emprunt à taux fixes : de 4.74%.

Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 8 859.31€.

\*un emprunt est arrivé à échéance en cours d'année 2023, un autre en cours d'année 2024 et ce dernier emprunt arrive à échéance en 2026.

### **2-L'équilibre des opérations financières :**

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2024, cet équilibre doit couvrir 91 803.55€ de dépenses d'investissement (10 820.25€ pour les dépenses investissement de l'exercice + 80 983.30€ (RAR).

Sur l'exercice 2024, les ressources propres (111 622.43€) sont composées des opérations de l'exercice, des RAR (38 124.92€+ 73 497.51€).

Le solde des opérations de l'exercice est donc de 19 818.88€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (- 156 447.92€) ainsi que les ressources propres des exercices antérieurs (195 528.49€), la commune arrive à établir un équilibre budgétaire de 39 080.57€.

Ces deux équilibres combinés :

- 19 818.88€ : équilibre de l'exercice 2024 ;
  - 39 080.57€ équilibre des opérations de n-1 ;
- Permettent de couvrir l'annuité de la dette.

<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>
---	-------------

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-156 447,92
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-156 447,92

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	195 528,49
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-156 447,92
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	39 080,57

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	11 000,00	10 820,25	80 983,30	91 803,55
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	232 754,44	38 124,92	73 497,51	111 622,43
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	221 754,44	27 304,67	-7 485,79	19 818,88
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-156 447,92			-156 447,92
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	195 528,49	195 528,49		195 528,49
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	39 080,57			39 080,57
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				58 899,45

**4 -Ratios informatifs :**

			Valeurs pour la commune - CFU 2024	Pour mémoire, Moyenne de la strate démographi que - DGFIP 2023
Ratios de niveau	1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 062.18 €	672.00 €
		Produits des imposition directe/ Population	361.59 €	315.00 €
	2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 399.34 €	985.00 €
	3	Dépenses d'équipement brut / Population	481.12 €	355.00 €
	4	Encours de la dette / Population	30.55 €	517.00 €
	5	DGF / Population	587.05 €	163.00 €
Ratios de structure et d'analyse financière	6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	42.84%	36.00%
	7	Dépenses de fonctionnement+Remboursement du capital de la dette/ Recettes réelles de fcmt	78.57%	83.46%
	8	Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	23.92%	33.74%
	9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital)/ RRF	21.25%	NC
		Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fctmt	34.38%	39.66%
	10	Encours de la dette / Recettes réelles de fctmt	2.18%	57.76%
	11	Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	0.09	

## 5 -Les chiffres clés 2024 :

### Recettes de fonctionnement

406 003.12€  
+11,06% par rapport à 2023

### Dépenses de fonctionnement

309 868.56€  
+13,39% par rapport à 2023

### Epargne brute

97 775.19€  
+46.74%

### Epargne nette

86 241.64  
+66.93%

### Recettes d'investissement

257 821.41€  
+29,84% par rapport à 2023

### Dépenses de fonctionnement

155 343.99€  
+-41,14% par rapport à 2023

### Encours de la dette

8 859.31€ au 31/12/2024

### Capacité de désendettement

0.09 ans

**Epargne Brute** = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement ;

**Epargne Nette** = Epargne Brute – Remboursement du capital de la dette de l'année n ;

**Encours de la dette** = dette restant à rembourser au 31/12;

**Capacité de désendettement** = Encours de la dette / l'épargne brute. Ce ratio permet de connaître le nombre d'année dont dispose la collectivité pour se désendetter si elle y consacre la totalité de son épargne brute.

## Budget eau-assainissement

### PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	104 201.44 €	107 170.39 €	55 639.26 €	51 927.48 €	159 840.70 €	159 097.87 €
Résultat comptable 2023		2 968.95 €		-3 711.78 €		- 742.83 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		187 179.53 €		26 870.16 €	- €	214 049.69 €
Résultat de clôture à affecter		190 148.48 €		23 158.38 €		213 306.86 €
RAR 2023			- €		- €	- €
Résultats définitifs		190 148.48 €		23 158.38 €		213 306.86 €

#### Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- 104 201,44€ de dépenses de fonctionnement ;
- 107 170,39€ de recettes de fonctionnement ;
- 55 639,26€ de dépenses d'investissement ;
- 51 927,48€ de recettes d'investissement

#### A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 213 306,86€ se décomposant comme suit :

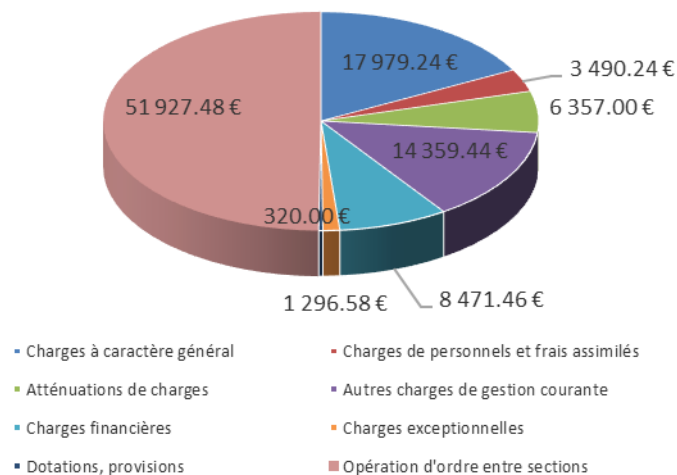
- + Excédent de fonctionnement = 190 148,48€
- + Excédent d'investissement = 23 158,38€
- + Restes à réaliser = 0€

#### Les restes à réaliser 2024 se détaillent comme suit :

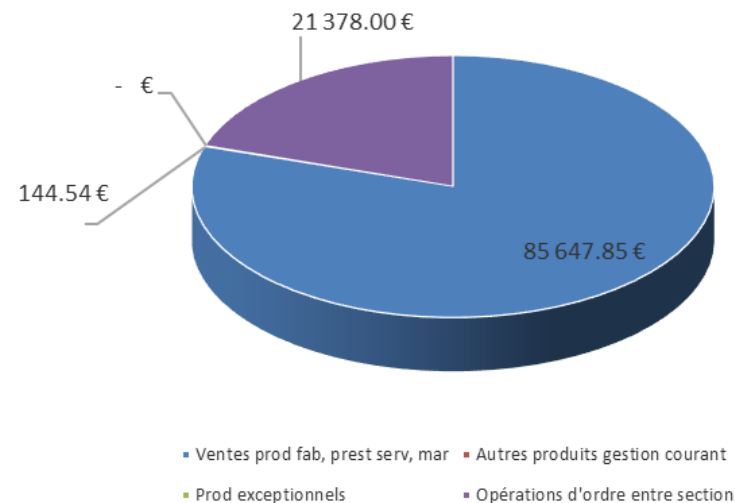
- en dépenses : 0€ ;
- en recettes : 0€

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement 2024



### Recettes de fonctionnement 2024



### 1-Les dépenses de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 7.59% par rapport à 2023 (+7 349.58€). Elles s'élèvent à **104 201,44** (96 851,86€ en 2023)

#### - Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Elles augmentent de 58.16% pour s'établir à **17 979,24€**.

La part des dépenses consacrées aux nouveaux branchements à augmenter : **4 764€**. Toutefois, cette prestation étant refacturée au pétitionnaire l'opération demeure blanche pour la collectivité.

Le poste pour l'achat de fournitures d'entretien a été sollicité à hauteur de **590,54€**, dépense plus importante par rapport aux années antérieures.

L'entretien des voies et réseaux a été un poste fortement sollicité en 2024 : **10 926,05€**, (+7 155,85€ par rapport à 2023 : entretien de voie d'accès à la source de Gauty, recherche et réparations de fuite).

- Les charges de personnel (012) sont stables : 3 490,24€, il s'agit du reversement du budget annexe au budget principal pour le temps de l'agent technique passé sur les STEP.



- **Les atténuations de produits (chapitre 014) diminuent de 13.80%** : Les reversements de redevances à Adour Garonne ont été moindres par rapport à 2023 : **6 357€**, soit 906€ de moins qu'en 2023. Ceci varie notamment en fonction des déclarations Adour Garonne qui sont effectuées chaque année sur les données de n-1.
- **Les autres charges de gestion courante (65) ont augmenté de 50%** : elles sont en baisse par rapport à 2023, elles s'élèvent à **14 357,65€**, alors même qu'il a été versé 12 500€ au SIVU de Gauty.
- **Les charges financières (66) sont en diminution de 4.88%** : **8 471,46€** d'intérêts réglés à échéance.
- **Les charges exceptionnelles (67)** : en 2024, nous avons enregistré **1 296.58€** de dépenses liées à la régularisation de factures eau-assainissement des années antérieures.
- **L'amortissement des travaux au 042 est stable** : **51 927,48€** : +1 054€ afin d'intégrer les nouveaux biens à amortir.
- **Le chapitre de dotation pour provision (pour risques)** : enregistre une dépense de **320€**.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		CFU 2023 Réalisé	CFU 2024 Réalisé	
011	Charges à caractère général	11 367.45 €	17 979.24 €	58.16%
012	Charges de personnels et frais assimilés	3 442.40 €	3 490.24 €	1.39%
014	Atténuations de charges	7 263.00 €	6 357.00 €	-12.47%
65	Autres charges de gestion courante	15 000.00 €	14 359.44 €	-4.27%
66	Charges financières	8 905.67 €	8 471.46 €	-4.88%
67	Charges exceptionnelles	- €	1 296.58 €	
68	Dotations, provisions		320.00 €	
042	Opération d'ordre entre sections	50 873.34 €	51 927.48 €	2.07%
<b>TOTAL</b>		<b>96 851.86 €</b>	<b>104 201.44 €</b>	<b>7.59%</b>

## 2- Les recettes de fonctionnement :

Globalement, les recettes de fonctionnement sont en diminution : -8,57% par rapport à 2023. Elles s'élèvent à **107 710,39€**.

- **Les produits des services (chapitre 70)** ont rapporté au service **87 792,39€** mais ils expliquent la diminution globale des recettes car ils sont en diminution de 10-54% : -9942.74€ par rapport à 2023. On a enregistré moins de vente d'eau en 2024 : régularisation de relevé de compteurs, moins de consommation des abonnés.  
Les travaux relatifs à la création de *2 branchements AEP et 2 branchements assainissement* ont rapporté la somme de 4764€. Et ont permis de rentrer 1454.54€ de PAC.
- **Les produits de gestion courante (65)** s'élèvent à **144,54€** (frais facturation à AG : 2 factures sur redevance)
- **Les écritures d'amortissement des subventions s'élèvent à 21 378€.**

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

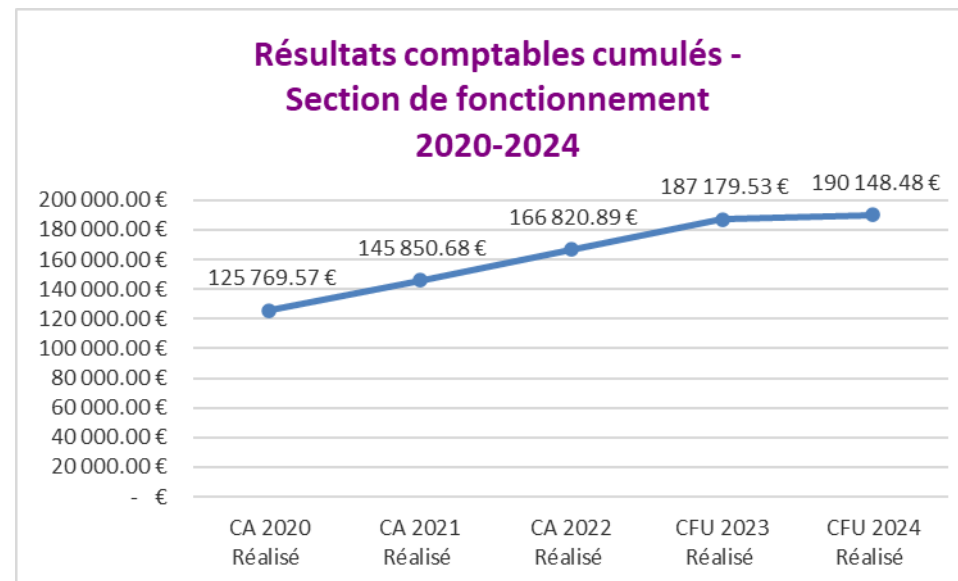
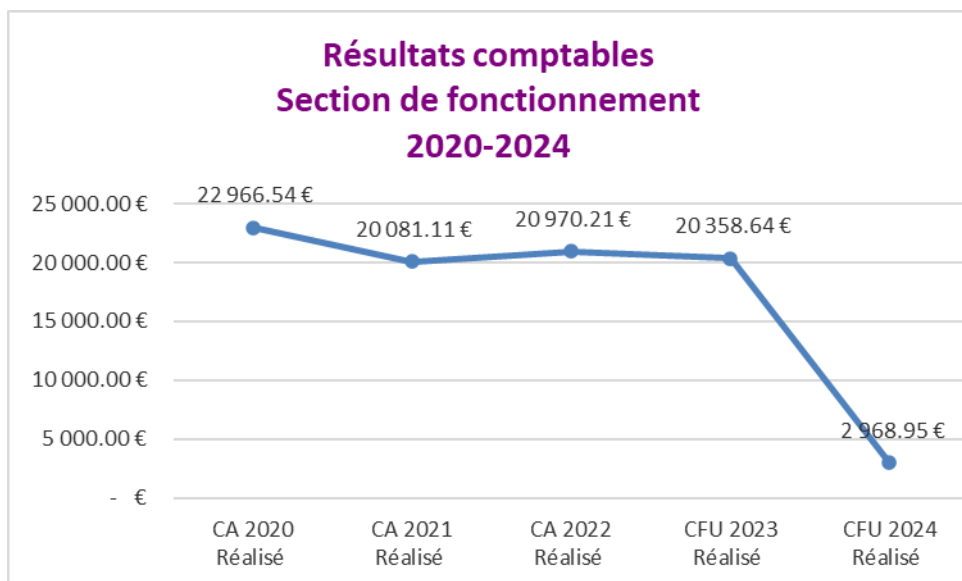
Recettes		CFU 2023 Réalisé	CFU 2024 Réalisé	
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	95 735.13 €	85 647.85 €	-10.54%
75	Autres produits gestion courant	90.45 €	144.54 €	59.80%
77	Prod exceptionnels	6.92 €	- €	-100.00%
042	Opérations d'ordre entre section	21 378.00 €	21 378.00 €	0.00%
<b>TOTAL</b>		<b>117 210.50 €</b>	<b>107 170.39 €</b>	<b>-8.57%</b>

### 3- Résultat comptable de l'année 2024 :

*Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 104 201,44€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 107 170,39€, le résultat comptable de l'année est de 2 968.95€ en section de fonctionnement.*

*Le résultat antérieur reporté est de 187 179,53€, ce qui donne un résultat définitif de 190 148,48€ en fonctionnement.*

### 4- Evolution des résultats comptables 2020-2024 :



De 2020 à 2023, nous pouvons constater que l'excédent dégagé chaque année par la section de fonctionnement se stabilise à environ 21 000€. Toutefois, en 2024, la contraction des recettes et l'augmentation des dépenses incompressibles n'a pas permis de dégager un excédent similaire.

Les investissements réalisés durant la période 2020-2024 et les frais de gestion courantes permettent de dégager à ce jour un résultat comptable de 190 148,48€.

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- Les dépenses d'investissement :

Elles sont en légères augmentation par rapport à 2023 et s'élèvent à **55 639,26€**.

- Ainsi, en **dépenses d'investissement**, **6 192,04€** de travaux ont eu lieu en 2023 pour l'achat de compteurs individuels, le changement du compteur de comptage général et de la pompe pour l'alimentation en AEP de St Jeand 'Alcas/Massergues.
- **28 069,62€** ont été consacré au **remboursement du capital de la dette**.
- **21 378€** concernent des **opérations d'ordre entre sections** (fonctionnement et investissement) : écritures relatives aux amortissements des subventions.

### 2- Les recettes d'investissement :

Elles sont stables par rapport à 2022 et s'élèvent à **51 927,48€**. Il s'agit de **l'amortissement des travaux au 040**.

### 3- Les restes à réaliser :

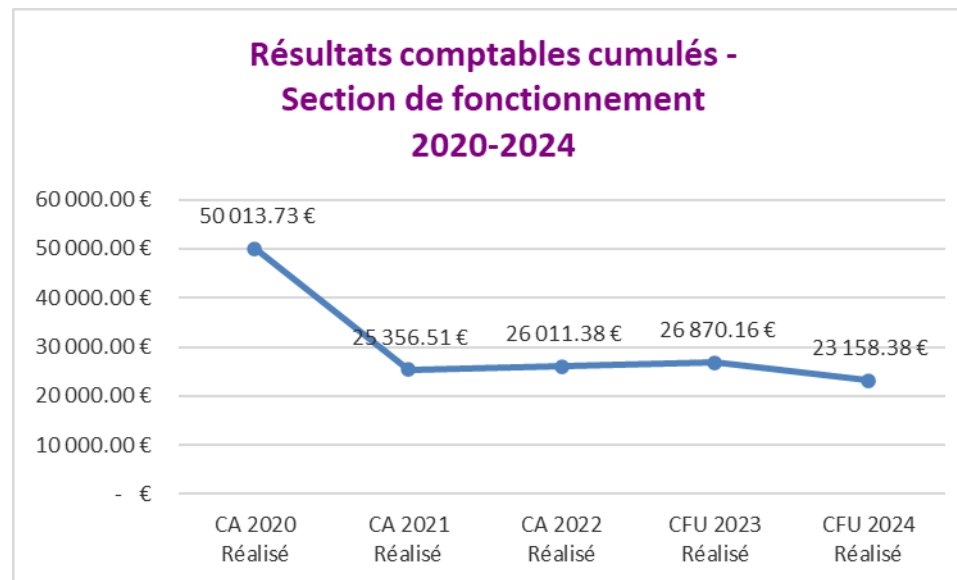
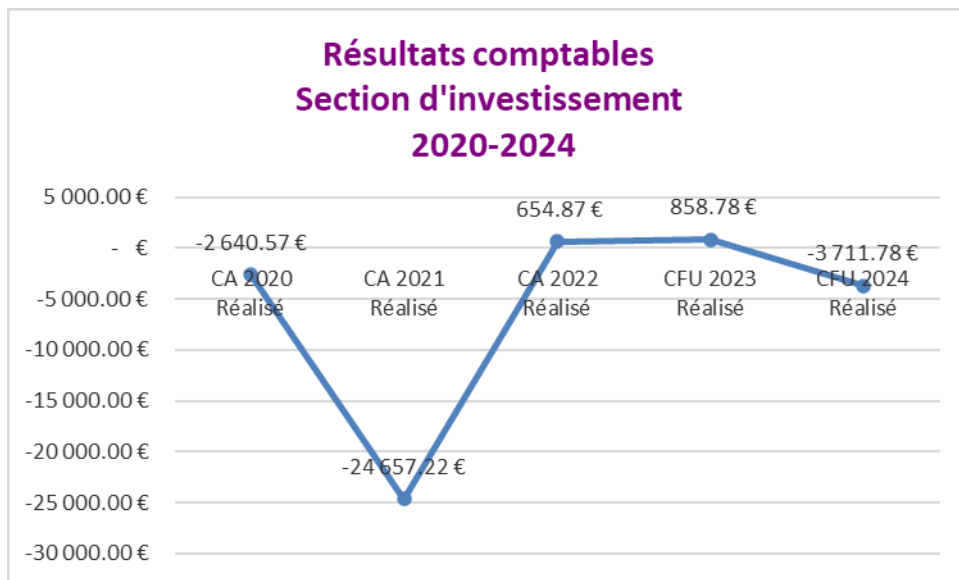
Les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes qui ont été engagées le 31/12 de l'année n-1 au plus tard, (ici, le 31/12/2023) et qui n'ont pas encore été réglées mais qui devront l'être par rapport à l'engagement pris par la collectivité.  
Aucun reste à réaliser n'a été recensé en 2024.

### 4- Résultat comptable de l'année 2024 :

*Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 55 639,26€ et des recettes d'investissement s'élevant à 51 927,48€, le résultat comptable de l'année est de -3 711,78€ en section d'investissement.*

*Le résultat antérieur reporté est de 26 870,16 €, ce qui donne un **résultat définitif de 23 158,38€** en investissement.*

### 5- Evolution du résultat comptable 2020-2024 :



L'excédent comptable dégagé annuellement varie en fonction des investissements réalisés par la collectivité.  
De fait, le résultat comptable cumulé varie également en fonction de ces investissements. A ce jour, il s'élève à environ 23 150€.

## AFFECTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul		<i><b>Affectation de résultat pour 2025</b></i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
<b>Opération de l'exercice 2024</b>	104 201.44 €	107 170.39 €	55 639.26 €	51 927.48 €	159 840.70 €	159 097.87 €	<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Dep Fctmt</i>	
<b>Résultat comptable 2024</b>		<b>2 968.95 €</b>		<b>-3 711.78 €</b>		- 742.83 €	<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Rec Fctmt</i>	190 148.48 €
<b>Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)</b>		187 179.53 €		26 870.16 €	- €	214 049.69 €	<i>Le Rsltat de fctmt positif comble le déficit d'investissement</i>	NEANT
							<i>Résultat comptable + RAR 2016 au compte 1068 Rec Inv</i>	NEANT
<b>Résultat de clôture à affecter</b>		<b>190 148.48 €</b>		<b>23 158.38 €</b>		<b>213 306.86 €</b>	<i>En section d'investissement au compte 002 Rec Inv</i>	23 158.38 €
							<i>En section d'investissement au compte 001 Dep Inv</i>	NEANT
<b>RAR 2024</b>			- €		- €	- €		
<b>Résultats définitifs</b>		<b>190 148.48 €</b>		<b>23 158.38 €</b>		<b>213 306.86 €</b>		

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget communal, **le résultat de fonctionnement positif est affecté en totalité en section de fonctionnement au 002 - excédent antérieur reporté sur le budget 2025.**

**Le résultat d'investissement positif est affecté en totalité en section d'investissement au 002 - excédent antérieur reporté sur le budget 2025.**

## ANNEXES

### **1-La gestion de la dette :**

Pour information, ce budget annexe dénombre 3 emprunts au 31/12/2024 qui se décomposent comme suit :

- Deux emprunts sont à taux fixes : 2.79% et 3.02%, taux issus d'une renégociation effectuée auprès des établissements bancaires en 2017.
- Un emprunt à taux variable de 1%+taux du livret A. Ce taux est passé de 1.50 à 3% en 2023.

Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 242 687,06€.

### **2-L'équilibre des opérations financières :**

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2024, cet équilibre doit couvrir 49 447,22€ de dépenses d'investissement.

Sur l'exercice 2024, les ressources propres (51 927,48€) sont composées des opérations de l'exercice et, le cas échéant, des RAR.

Le solde des opérations de l'exercice est donc de 2 480,26€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (26 870,16€) ainsi que les ressources propres des exercices antérieurs, le cas échéant, ce budget annexe arrive à établir un équilibre budgétaire de 26 870,16€.

Ces deux équilibres combinés :

- 2 480,26€ : équilibre de l'exercice 2024 ;
  - 26 870,16€ équilibre des opérations de n-1 ;
- Permettent de couvrir l'annuité de la dette.

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	26 870,16
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	26 870,16

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	26 870,16
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	26 870,16

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	49 478,00	49 447,22	0,00	49 447,22
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	222 718,53	51 927,48	0,00	51 927,48
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	173 240,53	2 480,26	0,00	2 480,26
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	26 870,16			26 870,16
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	26 870,16			26 870,16
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				29 350,42



## Budget photovoltaïque

### PRESENTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opération de l'exercice 2024</b>	1 047.50 €	1 819.91 €	3 960.00 €	6 047.50 €	<b>5 007.50 €</b>	<b>7 867.41 €</b>
<b>Résultat comptable 2024</b>		<b>772.41 €</b>		<b>2 087.50 €</b>		<b>2 859.91 €</b>
<b>Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)</b>	139.20 €	0.00 €		4 049.61 €	<b>139.20 €</b>	<b>4 049.61 €</b>
<b>Résultat de clôture à affecter</b>		<b>633.21 €</b>		<b>6 137.11 €</b>		<b>6 770.32 €</b>
<b>RAR 2024</b>			- €		- €	- €
<b>Résultats définitifs</b>		<b>633.21 €</b>		<b>6 137.11 €</b>		<b>6 770.32 €</b>

**Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :**

- 1 047,50€ de dépenses de fonctionnement ;
- 1 819,91€ de recettes de fonctionnement ;
- 3 960,00€ de dépenses d'investissement ;
- 6 047,50€ de recettes d'investissement

**A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 6 770,32€ se décomposant comme suit :**

- + Excédent de fonctionnement = 633,21€
- + Excédent d'investissement = 6 137,11€
- + Restes à réaliser = 0€

**Les restes à réaliser 2024 se détaillent comme suit :**

- en dépenses : 0€ ;
- en recettes : 0€

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>
O11	Charges à caractère général	139.20 €	- €
O12	Charges de personnels et frais assimilés	- €	- €
O14	Atténuations de charges	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
O40	Opération d'ordre entre sections	- €	1 047.50 €
<b>TOTAL</b>		<b>139.20 €</b>	<b>1 047.50 €</b>
<i>Recettes</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	- €	1 819.91 €
75	Autres produits gestion courant	- €	- €
77	Prod exceptionnels	- €	- €
O42	Opérations d'ordre entre section	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>1 819.91 €</b>
<b>Résultat comptable de l'année</b>		<b>- 139.20 €</b>	<b>772.41 €</b>
<b>OO1 Déficit antérieur reporté</b>			<b>139.20 €</b>
<b>OO2 Excédent antérieur reporté</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>- 139.20 €</b>	<b>633.21 €</b>

### **1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement :**

La mise en service de cet équipement date d'octobre 2023.

L'exercice 2024 a enregistré en dépense les seules opérations d'écritures liées aux amortissements, en recette, il s'agit des ventes à EDF du surplus de l'électricité produite. Concernant les recettes, nous n'avons pas pu réintégrer l'autoconsommation dans les écritures 2024.

### **2- Résultat comptable de l'année 2024 :**

*Avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 1 047,50€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 1 819,91€, le résultat comptable de l'année est de 772,41€ en section de fonctionnement.*

*Le résultat antérieur reporté est de -139,20€, ce qui donne un résultat définitif de 633,21€ en fonctionnement.*

## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>
23	Immobilisations en cours		
20	Etudes		
21	Immob corp.	20 950.39 €	3 960.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
O40	Opérations d'ordre entre section	- €	- €
O41	Opérations d'ordre patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>20 950.39 €</b>	<b>3 960.00 €</b>
<i>Recettes</i>		<i>CFU 2023 Réalisé</i>	<i>CFU 2024 Réalisé</i>
13	Subventions d'investissement	- €	- €
10	Réserves	- €	- €
16	Emprunt	25 000.00 €	5 000.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement		
O40	Opérations d'ordre patrimoniales		1 047.50 €
O41	Opérations d'ordre patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>25 000.00 €</b>	<b>6 047.50 €</b>
<b>Résultat comptable de l'année</b>		<b>4 049.61 €</b>	<b>2 087.50 €</b>
<b>OO1 Déficit antérieur reporté</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>OO2 Excédent antérieur reporté</b>		<b>- €</b>	<b>4 049.61 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>4 049.61 €</b>	<b>6 137.11 €</b>

### 1- Les écritures comptables en dépense et recette de fonctionnement :

En dépense d'investissement, il a été enregistré 3 960€ (volet de l'armoire électrique).

En recette d'investissement, une avance de trésorerie de 5 000€ a été réalisée. Par ailleurs, les écritures d'ordre relatives aux amortissements ont permis de constater 1 047,50€ de recettes.

### 2- Résultat comptable de l'année 2024 :

Avec des dépenses d'investissement s'élevant à 3 960,00€ et des recettes de fonctionnement s'élevant à 6 047,50€, le résultat comptable de l'année est de 2 087,50€ en section d'investissement.

Avec un résultat antérieur reporté de 2 087,50, le résultat définitif est de 6 137,11€ en investissement.

## AFFECTATION DES RESULTATS

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	1 047.50 €	1 819.91 €	3 960.00 €	6 047.50 €	5 007.50 €	7 867.41 €
Résultat comptable 2024		772.41 €		2 087.50 €		2 859.91 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	139.20 €	0.00 €		4 049.61 €	139.20 €	4 049.61 €
Résultat de clôture à affecter		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €
RAR 2024			- €		- €	- €
Résultats définitifs		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €

<i><b>Affectation de résultat pour 2025</b></i>	
<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Dep Fctmt</i>	
<i>En section de Fonctionnement au compte 002 Rec Fctmt</i>	633.21 €
<i>Le Rsltat de fctmt positif comble le déficit d'investissement</i>	
<i>Résultat comptable + RAR 2016 au compte 1068 Rec Inv</i>	NEANT
<i>En section d'investissement au compte 002 Rec Inv</i>	6 137.11 €
<i>En section d'investissement au compte 001 Dep Inv</i>	NEANT

Les résultats de chacune des deux sections des budgets de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors de chacun des comptes administratifs (CA) afférents.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les résultats cumulés dégagés à la clôture de l'exercice écoulé constitué par l'excédent ou le déficit de chacune des sections, y compris les reports de l'année n-1.

Ainsi pour le budget annexe photovoltaïque, **le résultat de fonctionnement négatif est affecté en totalité en section de fonctionnement au 002 – déficit antérieur reporté sur le budget 2025.**

**Le résultat d'investissement positif est affecté en totalité en section d'investissement au 002 – excédent antérieur reporté sur le budget 2025.**

## ANNEXES

### **1-La gestion de la dette :**

Ce budget dispose d'une dette envers le budget principal de la commune de 30 000€.

Il a été décidé que le budget annexe photovoltaïque rembourserait le budget de la commune au fur et à mesure que les résultats de son exercice le lui permettront.

### **2-L'équilibre des opérations financières :**

Il est important que les dépenses d'investissement soient réglées par des ressources propres.

Pour l'exercice terminé de 2024, cet équilibre doit couvrir 0€ de dépenses d'investissement.

Sur l'exercice 2024, les ressources propres (1 047,50€) sont composées des opérations de l'exercice et , le cas échéant, des RAR.

Le solde des opérations de l'exercice est donc de 1 047,50€.

En prenant en compte le solde de la section d'investissement de n-1 (4 049,61€) ainsi que les ressources propres des exercices antérieurs, le cas échéant, ce budget annexe arrive à établir un équilibre budgétaire de 4 049,61€.

Ces deux équilibres combinés :

- 1 047,50€ : équilibre de l'exercice 2024 ;
  - 4 049,50€ équilibre des opérations de n-1 ;
- Permettent de couvrir l'annuité de la dette.

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 049,61
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 049,61

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1*

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 049,61
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 049,61

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 160,80	1 047,50	0,00	1 047,50
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	-1 839,20	1 047,50	0,00	1 047,50
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 049,61			4 049,61
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	4 049,61			4 049,61
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				5 097,11